

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 96-2019**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	21/11/2019
Présents	15
Absents	8
Procurations	1
Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt et un novembre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **vingt-huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procuration** : CATALA Fabien à Pierre GARCIA.

**Absents** : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Fonds de concours SDE09 pour travaux d'extension basse tension souterraine, raccordement forain issu du poste Gendarmerie : dépassement après décompte définitif**

Par délibération 52/2019 du 29 mai 2019, le Conseil municipal a demandé la réalisation de travaux électriques d'extension basse tension souterraine et génie civil de télécommunication relevant du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière, sur le giratoire de Bellemayre.

En application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a accepté le financement par fonds de concours du montant à charge estimé à 6 900 €. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 204 (2041582) et doit être amorti sur 10 années.

Or le décompte définitif joint présentant un dépassement de 510.91 € sur l'enveloppe initialement validée, qui doit faire l'objet d'une délibération complémentaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** le règlement du dépassement de 510.91 €, portant le montant à charge pour cette opération, financé par fonds de concours, à 7 410.91 € HT;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Nicole QUILLIEN  
Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire



Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com



Tél. 05 34 09 85 30 - Fax 05 34 09 85 31  
www.sde09.fr

ZA Joulieu  
BP 10177 ST JEAN DE VERGES  
09004 FOIX CEDEX

## COMMUNE DE MIREPOIX

Extension souterraine BT pour raccordement forains issu du poste Gendarmerie

19\_0516E HP

St Jean de Verges le 11 octobre 2019

### DECOMPTE

#### DEVIS

##### Alimentation basse tension électrique

Etude et autorisations administratives

Travaux de génie civil :

(réalisation de 63 ml de tranchée y compris gainage)

(+ Béton et enrobé à froid non prévu initialement)

Equipements électriques

(163 ml jusque et y compris coffret brch en attente)

	Rappel devis	Décompte	Mairie de Mirepoix	PCT ERDF
H.T. :	762,20 €	979,82 €		
H.T. :	3 292,13 €	4 018,80 €		
H.T. :	5 158,76 €	5 268,66 €		
<b>Total HT tout compris:</b>	<b>9 213,09 €</b>	<b>10 267,28 €</b>	<b>6 158,19 €</b>	<b>4 519,78 €</b>
<b>Génie civil de télécommunication</b>				
Fourniture et pose de fourreaux et chambres de tirage	845,64 €	985,81 €		
(+ PV pour réhausse chambre FT)	845,64 €	985,81 €		
<b>Total HT tout compris:</b>	<b>900,00 €</b>	<b>1 025,24 €</b>	<b>1 025,24 €</b>	
<b>Eclairage public</b>				
Fourniture et pose de fourreaux Ø 75 (73 ml)		218,73 €		
<b>Total HT tout compris:</b>		<b>218,73 €</b>	<b>227,48 €</b>	

Total H.T. à charge:

7 410,91 €  
510,91 €

Dépassement:

Montant initial validé par la Mairie : 6 900

Délibération complémentaire à prendre pour couvrir le dépassement

REÇU EN PREFECTURE  
le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com